

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°1 du 7 janvier 2009

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de terre

Texte n°7

CIRCULAIRE N° 9976/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS

modifiant la circulaire n° 3609/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 6 avril 2007 relative au diplôme technique en 2009.

Du 10 décembre 2008

COMMANDEMENT DE LA FORMATION DE L'ARMÉE DE TERRE : *division « formation » ; bureau « continuum de la formation ».*

CIRCULAIRE N° 9976/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS modifiant la circulaire n° 3609/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 6 avril 2007 relative au diplôme technique en 2009.

Du 10 décembre 2008

NOR D E F T 0 8 5 2 8 5 7 C

Texte modifié :

Circulaire n° 3609/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 6 avril 2007 (BOC N° 21 du 10 septembre 2007, texte 17.) modifiée.

Référence de publication : BOC N°1 du 7 janvier 2009, texte 7.

La circulaire n° 3609/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 6 avril 2007 est modifiée comme suit :

1. Entre deux barres.

Au lieu de :

« *Référence* : Instruction n° 564/DEF/EMAT/PRH/PG du 17 juillet 2006 (BOC, 2007, n°1, texte 20 ; BOEM 770). »

Lire :

« *Référence* : Instruction n° 286/DEF/EMAT/PRH/PP du 10 mars 2008 (BOC N°16 du 25 avril 2008, texte 6 ; BOEM 770.3.3.2.). »

2. Point 2.2.

Au lieu de :

« La commission comprend :

- le général sous-directeur gestion ou son représentant, président ;
- un officier représentant du CESAT ;
- un officier représentant la direction du personnel du candidat ;
- un représentant de la DPMAT, rapporteur. »

Lire :

« La commission comprend :

- le général sous-directeur gestion de la DPMAT ou son représentant, président ;

- un officier représentant de l'inspection de l'armée de terre (IAT) ;
- un officier représentant du bureau politique ressources humaines de l'état-major de l'armée de terre (EMAT / BPRH) ;
- un officier représentant du CESAT ;
- un officier représentant la direction du personnel du candidat ;
- un représentant de la DPMAT, rapporteur. »

*Le général du corps d'armée,
commandant de la formation de l'armée de terre,*

Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP.